

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Fructidor.

(Ere vulgaire)

Lundi 7 Septembre 1795.

Emigration d'un grand nombre d'Irlandais pour l'Amérique. — Evacuation de la Catalogne par l'armée française. — Ordre donné à Monsieur de sortir des états de la république de Venise. — Ordre du roi de Prusse pour obliger les émigrés hollandais à quitter Osnabruck. — Réponse de La Fayette le jeune, à Tallien. — Décret sur les prêtres insermentés. — Victoires remportées par l'armée d'Italie. — Diverses acceptations de la constitution. — Décret sur l'admission aux assemblées primaires.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ;

Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes ;

Pour la Suisse, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes ;

Pour Genève, et les cantons de Suisse adjacens, à Genève, au citoyen Molles, directeur des Postes.

On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.

Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse et Genève, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 1^{er} juillet.

Le traité de commerce & de navigation que nos plénipotentiaires viennent de conclure avec le gouvernement britannique, éprouve les censures amères dans presque toutes les provinces qui forment notre association politique. A Charles-Town, à New-York & à Boston, non-seulement tous les habitans se déclarent contre ce traité, mais on a brûlé l'effigie de M. Jay, notre dernier ministre à la cour de Londres, & plusieurs bâtimens anglais qui se trouvoient dans le port de Boston. On ne pense pas que cet acte soit ratifié tel qu'il est, par le congrès & par le président des Etats-Unis.

L'Irlande ne cesse point de nous envoyer des ouvriers & des colons. Le seul vaisseau américain le *Héros*, arrivé dernièrement à New-York, y a débarqué 474 personnes qu'il avoit prises à bord en Irlande, & auxquelles nous allons accorder des terres à défricher.

La population de l'Amérique s'élevoit, en 1790, à trois millions neuf cents mille ames ; & tels ont été les heureux effets de la paix & de la neutralité, que cette année on y compte cinq millions deux cents mille habitans de tout âge.

Cette augmentation de population, qui ira toujours croissante, est due à l'émigration journalière d'un grand nombre d'Irlandais, d'Écossois, de Bataves, d'Allemands, de colons des isles françaises & anglaises de l'Amérique, que la guerre, la différence des opinions & le désir de la paix & de la tranquillité chassent de leur patrie.

ESPAGNE.

Du quartier-général de Figueres, en Catalogne, le 2 fructidor.

Nous quittons aujourd'hui la Catalogne avec l'armée ; déjà plusieurs colonnes sont parties ; les unes ont dirigé leur marche vers l'Italie, les autres seront cantonnées dans le Roussillon, jusqu'à l'évacuation totale du pays conquis : elles prendront ensuite une nouvelle direction. Le quartier-général de l'armée sera transféré demain à Perpignan ; de-là il ira ensuite se fixer à Toulouse ou à Montpellier. Six demi-brigades se rendent en Italie.

On présume assez généralement que la paix sera conclue avec la Sardaigne & l'Empire, avant leur arrivée à Nice.

L'échange des prisonniers s'opère assez lentement : nous y mettons infiniment plus de célérité que les espagnols ; nous leur en avons déjà renvoyé un grand nombre, & il en est encore très-peu arrivé des nôtres ; à la vérité ils avoient eu le soin de les éloigner des frontières de France. Nous nous attendons de recouvrer bientôt les troupes qui furent faites prisonnières à la reprise de Puy-Cerda & Belver.

SUEDE.

De Stockholm, le 11 août.

La nouvelle de la déclaration de guerre de l'empereur de Maroc a causé aujourd'hui beaucoup d'inquiétude ; cependant on se flatte que la bonne intelligence ne tardera pas à être rétablie entre les deux puissances, les présens d'usage ne pouvant manquer d'arriver incessamment à Tanger : il y a deux mois qu'ils ont été envoyés

à bord de la frégate *la Diane*, qui a passé le Sund vers la mi-juin. Il est encore parti la semaine dernière un bâtiment chargé de mâts & bois de construction, destiné aussi pour l'empereur de Maroc.

Le gouvernement suédois paraît être loin de voir avec indifférence le partage total de la Pologne, que la Russie, après plusieurs démarches ou bruits répandus artificieusement par elle, pour tromper les cabinets de l'Europe & les prendre en défaut, semble avoir décidément résolu. On veut que s'il garde le silence dans le moment actuel, c'est qu'il pense que les circonstances ne lui permettent pas encore de se déclarer ouvertement. Au reste, le cabinet de Pétersbourg ne semble aucunement disposé à ménager celui de Stockholm : Catherine veut de défendre en Courlande l'exportation de tout autre fer que celui de ses possessions. Ainsi les puissances du Nord ne devoient pas tarder à sentir combien il importoit à leur intérêt que la Pologne demeurât indépendante.

A N G L E T E R R E

De Londres, le 29 août.

Lord Longborough paroît avoir pris position à Ramsgate, pour reconnoître les fortifications de Dunkerque ; mais la distance du point de reconnaissance ne laisse pas douter du talent de nos ministres dans leur perspective relativement à ce qui concerne la France, où ils voient les objets de trop loin pour les atteindre.

Le sénat de Venise a, dit-on, fait signifier à *Monsieur*, que l'alliance qui existoit entre la république de Venise & la république française, ne lui permettoit pas de rester plus long-tems à Vérone. On présume qu'il s'est retiré à Rome.

Les émigrés hollandais, le prince d'Orange, lui-même, tous ses officiers viennent d'être forcés de quitter Osnabruck, en vertu des ordres du roi de Prusse. Ils n'ont eu qu'un délai de deux heures pour se retirer. Un colonel ayant fait observer à l'officier prussien, chargé de l'exécution de cet ordre, qu'étant malade & hors d'état de se procurer des chevaux, il ne pouvoit partir ; l'officier répondit que ses ordres étoient positifs, & qu'il n'étoit pas chargé de procurer des chevaux aux individus obligés de quitter la ville : le colonel fut contraint de s'éloigner comme les autres.

Lord Moyra étoit dernièrement à Southampton : on dit qu'après s'être donné beaucoup de mouvement pour rassembler d'assez grandes forces, il restera sans commandement, & que son crédit est presque entièrement perdu.

Les journaux prussiens qui s'exprimoient sur le compte de Louis XVIII, avec beaucoup de déférence, quand il n'étoit que *Monsieur*, disent tout uniment, lorsqu'il est question de lui actuellement, *le prétendant* ; c'est ce qu'annonce l'article suivant, tiré d'une gazette de Berlin, en date du 15 de ce mois, publié avec approbation & privilège du roi.

Le duc de Bourbon qui a reçu des ordres du prétendant pour se rendre de Hambourg à la Vendée, a passé ici où il est resté un jour.

(Extrait des gazettes anglaises.)

H O L L A N D E.

De la Haye, le 30 août.

Il vient d'être remis au comité des affaires générales

de l'Union, une missive du représentant de la république française, dans laquelle il dit qu'il a reçu ordre de mettre cette république en état de défense.

Le même comité a prié l'assemblée des représentans du peuple de Hollande, de nommer deux de ses membres pour conférer sur les moyens de défendre les dix-sept provinces.

Le patron Jurgén Jurgén, de Copenhague, arrivé hier au Texel, rapporte que les bricks hollandais, sortis il y a quelque tems, ont pris & amené à Clevez, en Norvege, quatre navires anglais.

F R A N C E.

De Paris, le 20 fructidor.

La première séance des assemblées primaires de cette commune, n'a été occupée hier, du moins dans la plupart des sections, que par la formation du bureau provisoire & par le scrutin pour la nomination du président, des secrétaires & des trois scrutateurs.

Une foule de citoyens se sont portés hier à la place de Grève, pour y jouir du spectacle de quelques scélérats exposés sur un échafaud. Ce sont les anciens membres du comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social ; scélérats insignes que nos loix indulgentes ont pu seules dérober à la mort. Parmi eux étoit un certain Guirault, jacobin forcené, qui, l'année dernière osa, sans une obole, acheter le vaste & précieux local des jacobins de la rue Saint-Honoré.

A côté de ces brigands étoient deux voleurs, qui observoient, dit-on, ne s'être jamais trouvé en aussi mauvaise compagnie.

Si, il y a trois ans, on eût imprimé le sceau de Pignonic sur tous les jacobins de France, notre malheureuse patrie, que tant d'attentats ont déshonorée pour vingt siècles, ne se trouveroit pas dans le déplorable état où va la laisser la convention nationale en nous faisant ses adieux.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

C I T O Y E N,

Le but d'un gouvernement républicain est la recherche du *maximum* pour le bonheur général de tous les citoyens qui composent la grande famille dont il est le surveillant ; & ce *maximum* très-compliqué, embrassant une infinité de branches que le législateur doit connoître, chaque particulier a le droit de démontrer quand quelques-unes se trouvent obstruées & enlèvent des abus qui pèsent principalement sur la classe la plus indigente du peuple, par la perte de son tems, & lui ôtent par-là les moyens de soutenir sa famille & de satisfaire la république.

Considérant cet objet comme très-sérieux & exigeant un prompt remède, facile à adopter, je vous indique des abus qui réellement sont odieux dans une république, soumettant le peuple à la *bureaucratie* la plus désordonnée, principalement par ineptie dans l'organisation.

Il faut payer des impôts, rien de plus juste ; mais il ne faut pas, pour payer ses contributions foncières & mobilières, perdre non seulement huit jours d'un tems précieux pour les enfans, mais encore être vexé, tant par les commis que par les ordres donnés aux sentinelles qui défendent l'entrée des bureaux.

C'est cependant ce qui arrive continuellement à la Mairie & dans les divers bureaux de sections indiqués pour recevoir les contributions, et il ne se trouve pas le quart du monde qu'il seroit urgent d'employer pour cette besogne, & dont l'augmentation produiroit le bien si désiré par tant de citoyens auxquels la partie du tems est incalculable. Il semble que l'objet principal est de molester le paisible citoyen, qui va porter son argent pour satisfaire le dû à la république. Qui peut ne pas le croire? lorsque l'on voit s'interroger mutuellement, si l'on a des connaissances dans ces bureaux; parce qu'alors par protection l'on satisfait promptement pour son contingent, seul moyen d'épargner son tems, nécessairement aux dépens des autres qui en perdent le double.

Si vous jugez, citoyen, que ces vérités puissent coopérer à la réforme de pareils abus, veuillez, s'il vous reste un petit coin, l'insérer dans un de vos numéros.

Réponse de Lacrosette le jeune, à Tallien.

Accipiat fusi mercedem sanguinis
Et sic palliat.

A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Personne n'a oublié la manière dont Lacrosette fut accueilli à la convention nationale, lorsqu'il alla, le 11 fructidor, présenter l'adresse de la section des Champs-Élysées. « L'adresse que j'ai lue, dit-il, a été couverte des plus violents murmures de l'assemblée : le président y a répondu par des menaces & des déclamations; différens orateurs y ont répondu par des calomnies contre les pétitionnaires, & contre moi particulièrement. Je réponds à ces calomnies. »

La réponse de Lacrosette est dictée par l'indignation; mais l'indignation est permise à celui qui a été indignement outragé, elle a quelque chose de noble; elle appartient même à l'esprit de liberté, lorsqu'elle se prononce avec fermeté contre l'insolence du pouvoir.

Les talens de Lacrosette sont connus; sa personne est généralement estimée. Tout ce qu'il a écrit dans les papiers publics respire la plus saine morale & les principes d'une liberté courageuse & éclairée. C'étoit l'homme qui meritoit le moins les reproches aussi absurdes qu'injustes que lui ont adressés des hommes passionnés & aveuglés par des intérêts de parti.

Quoique nous le croyions autorisé à attaquer sans ménagement ceux qui l'ont attaqué sans égards & sans justice, nous ne nous croyons pas autorisés à mettre sous les yeux de nos lecteurs la terrible récrimination qu'il est permise contre son principal adversaire; nous aimons mieux citer quelques traits qui honorent son caractère & son talent, que ceux qui présentent ses détracteurs sous un jour odieux. C'est lui-même qui va parler de ce qui suit.

Tallien m'a dénoncé à la tribune, moi qui ne pouvois lui répondre, moi qu'il ne sauroit fixer avec assurance, ailleurs qu'à la convention nationale. J'ai fui, loin de la tyranie, sous les drapeaux de nos armées, & je les ai ensuite lâchement abandonnés, pour aller des intrigues contre-révolutionnaires. Quel étrange reproche que celui d'avoir été chercher un asyle au sein de nos armées: l'ai-je bien entendu?

J'ai abordé les armées, & c'est là que j'ai respiré un

air plus pur; je n'étois plus environné d'assassins; je n'entendois plus leurs chants de cannibales. La mort ne se présentoit plus à moi avec ce cortège qui la rend hideuse; elle étoit belle. Ce spectacle de la valeur, du courage, qui se soumet à toutes les fatigues, à toutes les privations; ce dévouement sans faste, & qui se répète à toute heure; cette gaieté française, qui se joue des dangers, qui trompe tous les travaux; voilà ce qui consolait & ce qui ranimoit mon ame.

« J'ai, dites-vous, abandonné mes drapeaux. Tallien, quand le 9 thermidor, auquel vous cûtes la gloire de concourir, & dont tout mon cœur vous remercia; quand le 9 thermidor m'eût rendu à l'espérance, à la vie, j'ai désiré revoir ce peu d'amis que la mort avoit épargnés, de pleurer avec eux tant de pertes irréparables. J'ai désiré les revoir; mais quoi! le glaive n'étoit que suspendu sur leurs têtes; leurs assassins vivoient, triomphoient encore, menaçoient à chaque instant de resaisir leurs proies. Palpitant d'inquiétude, je me suis associé à tous ceux qui parloient alors de justice & d'humanité: j'ai senti qu'une telle cause avoit besoin d'être servie par des noms plus purs que le vôtre; de bonne heure j'y ai attaché le mien. Je me suis étudié à rappeler, chez quelques-uns de vous, des sentimens humains; j'ai voulu vous inspirer cette ambition de commencer, dans le livre de l'histoire, de nouvelles pages qui pussent effacer celles des crimes; je me suis mêlé aux écrivains vétéments qui restauroient parmi nous la morale, & dont la voix hardie effrayoit enfin les scélérats, troublés par leurs discordes, déchirés par leurs remords. Vous le savez, Tallien, combien nos progrès furent lents, combien de tems les plus affreux scélérats furent disputés à la justice vengeresse; combien étoient fréquens les retours vers la terreur; quels périls assiégeoient les écrivains qui n'avoient pour eux, peut-être, que l'étonnement qu'inspiroit leur courage; c'est là que j'ai commencé à servir ma patrie; c'est là que j'ai béni chacun des jours qui se levoit pour moi, avec l'espérance de faire entendre de bons principes, d'apprendre aux malheureux qu'ils pouvoient tous s'entendre & même s'entraider, & de faire concevoir le plaisir des bonnes actions à des hommes qui étoient long-tems égarés dans les routes du crime. »

« Je n'entendrai pas plus loin ma justification; que répondre à ces mots de suppôt du royalisme, d'intrigue contre-révolutionnaire, à ces lieux communs de calomnie qui viennent se placer sur votre bouche, quand votre méchanceté cherche une imputation qu'elle ne peut trouver? Être fidèle à l'amitié, honorer la mémoire des amis que vos complices ou vous-même avez fait égorger, & que votre calomnie poursuit dans le tombeau; ne point oublier dans mes vœux ceux qui gémissent aujourd'hui loin de leur patrie, où ils serviroient la liberté; rechercher l'estime des gens de bien; voilà mes intrigues: réclamer contre toutes les horreurs qui déshonoroient la révolution; m'élever contre tous les massacres, contre ceux de la glacière d'Avignon, contre ceux du 2 septembre, contre ceux qu'une vengeance récente a fait commettre dans quelques villes du Midi; attaquer toutes les loix qui portent le caractère de l'injustice & de la barbarie; voilà mes principes contre-révolutionnaires: faire des vœux pour une autorité forte & sagement balancée; détester l'arbitraire, me soumettre aux loix, les défendre, m'attendre que du tems leur perfection; voilà mon royalisme. »

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 20 fructidor.

Villers, au nom du comité de commerce, rend compte que le 9 de ce mois, trois préposés de la douane de Strasbourg, ont arrêté un individu, nommé *Liez-Berheim de Kembs*, qui se rendoit à Basle par un chemin détourné. On a trouvé sur lui l'état le plus exact & le plus détaillé de toutes les forces de la république sur le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Strasbourg; de l'effectif de chaque corps de cavalerie, d'infanterie & d'artillerie, ainsi que de leur position. Cette découverte est d'autant plus précieuse, qu'elle annonce l'infidélité de quelques employés de l'état-major.

Cet individu a été conduit à Huningue, où étoient alors les représentans Rewbell, Merlin & Rivaux; ils l'ont fait traduire à la commission, où il a donné, avant de subir son sort, des renseignements qui seront très-utiles à l'armée.

Villers saisit cette occasion pour intéresser l'assemblée en faveur des habitans des douanes, & fait décréter que le prix de chaque gros plomb apposé dans les bureaux douanes, en exécution de la loi du 22 août 1791, est provisoirement porté à 25 sols.

Un citoyen désarmé se présente à la barre; il se plaint de ne pouvoir, malgré le décret de la convention, entrer dans l'assemblée primaire de sa section; le comité civil de cette section a distribué, pour entrer dans ces assemblées, des cartes d'ordre qu'on refuse aux citoyens désarmés.

L'assemblée décrète que l'on sera admis dans les assemblées primaires de Paris avec les cartes de sûreté, nouvelles & anciennes.

Letourneur, au nom du comité de salut public, lit deux lettres; la première écrite du quartier-général à Alasio, le 6 fructidor, contient un extrait du journal historique ou bulletin de l'armée des Alpes & d'Italie; elle porte que le 30 thermidor, un corps d'environ six cents croates, attaquâ à la pointe du jour nos avant-postes du côté de Tuirane; il étoit parvenu à emporter le poste des chasseurs; mais ceux-ci ayant reçu du renfort, nos troupes ont marché sur Pennemi, l'ont chargé avec impétuosité & ont repris le poste. Le combat a été des plus vifs & a duré pendant quatre heures. L'ennemi a été poursuivi jusque dans ses retranchemens. L'ennemi quoique supérieur en nombre, après avoir soutenu pendant une heure une lutte, corps à corps, s'est retiré en déroute, en laissant soixante morts sur le champ de bataille.

La seconde lettre est du général Kellermann, en date du 12 fructidor.

J'apprends à l'instant, dit-il, par une lettre du général Serrurier, que dans la nuit du 7 au 8 fructidor, les piémontais ont attaqué avec des forces très-supérieures tous nos postes sur Saint-Barneuil; ils ont été repoussés & poursuivis jusque près des Planches. Nous avons tué & blessé beaucoup de monde & fait quelques prisonniers.

Letourneur a fait décréter ensuite, qu'il seroit formé une commission militaire pour juger des gens connus sous

le nom de Barbets, qui dans les départemens voisins du Piémont, entretiennent des intelligences avec l'ennemi, & commettent toutes sortes d'excès.

Le rapporteur distingue deux sortes de Barbets; les barbets extérieurs, c'est une sorte de troupes légères qu'on peut comparer aux miclets; le tribunal, bien entendu, n'est pas créé pour ceux-là, mais bien pour ceux de l'intérieur.

Le général Aubert Dubayet fait passer l'acte d'acceptation de la constitution faite par son état-major & lui-même; il annonce qu'il va présenter la constitution à son armée, disposée toute entière à l'accepter avec reconnaissance.

Glaudel annonce que la constitution a été aussi acceptée avec enthousiasme par les troupes qui sont à Toulouse.

Rouyer écrit de Toulon que nous avons pris à Pennemi plusieurs bâtimens chargés de blé.

Ces nouvelles seront insérées au bulletin.

Isabeau, au nom des comités de sûreté générale & de législation, monte à la tribune; il annonce qu'il vient répondre au vœu de la convention, en lui présentant des mesures contre les prêtres qui travaillent à la contre-révolution; ces mesures ne sont que provisoires. Gémieux proposera incessamment un code complet de loi.

Après avoir lu deux lettres, l'une des administrateurs de la Côte-d'Or, l'autre de ceux du département du Jura qui se plaignent que, par tout, les prêtres incriminent soufflent la révolte, & prêchent le royalisme. Isabeau lu un projet de décret qui a été adopté, & voici la substance:

Les prêtres déportés qui sont rentrés en France, sont bannis: ceux qui rentreroient de nouveau, seront traités comme émigrés.

Ceux qui n'ont pas prêté le serment à la république ou qui l'ont rétracté & qui exerceront un culte, seront incarcérés.

Le propriétaire de la maison où un culte s'exerce en contravention à la loi, sera condamné à 1000 liv. de pêne & en cas de récidive, à six mois de détention.

Les autorités constituées sont tenues, sous leur responsabilité personnelle, de faire exécuter cette loi.

Ce décret a excité les plus vifs applaudissemens. Les habitans du département de Gemmap, quoiqu'ils ne soient pas encore citoyens Français, ont accepté la constitution & manifestent le plus vif désir d'être régis par ces loix.

Fréron a relu le projet de décret qu'il a proposé hier; la rédaction en est adoptée: l'article qui enjoint aux autorités constituées du département du Var de rétablir dans leurs biens les acquéreurs de propriétés nationales qui en ont été chassés, est étendu à toute la république.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, ne recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bu eau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n°. 500.